INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13738-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 6 juin à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence et il ouvre les assemblées publiques de consultation à 19 h 37.

1.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 35, RUE A-POULIN

Demande : Autoriser la construction d'un garage un pied de plus haut que la résidence.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.1.2 480, 9E RANG

Demande : Autoriser la construction d'un garage résidentiel (28' x 52') équivalent à 1 456 pi^2.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

1.1.3 47, ROUTE DU LAC POULIN

Demande : Autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant non contigu à la résidence.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.1.4 136, RUE PRINCIPALE

Demande : Autoriser la construction d'un muret de soutènement à 1,23 mètres de la ligne de rue.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Les assemblées publiques de consultation sont fermées. Il est 19h40.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125286-06-2023

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 22 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

    1.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

        1.1.1 35, RUE A-POULIN

        1.1.2 480, 9E RANG

        1.1.3 47, ROUTE DU LAC POULIN

        1.1.4 136, RUE PRINCIPALE

2. OUVERTUDE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE l'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2023.

INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13740-2023
CK
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LÉGISLATION

5. LISTE DE DESTRUCTIONS DES ARCHIVES

6. CARTE DE CRÉDIT MUNICIPALE – AJOUT D'UN DÉTENTEUR

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. ACHAT DE TERRAIN – 94, CHEMIN DE LA CEINTURE (LOT 4 698 636) – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 125050-09-2022

8. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

   8.1 35, RUE A-POULIN

   8.2 480, 9E RANG

   8.3 47, ROUTE DU LAC POULIN

   8.4 136, RUE PRINCIPALE

PERSONNEL

9. EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

FINANCES

10. DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2022

11. BRIS DE BOÎTES AUX LETTRES – AUTORISATION DE PAIEMENT

12. ACHAT DE PNEUS – AUTORISATION DE PAIEMENT – OK PNEUS DELTA

13. ARPENTAGE F C INC. (FRANCIS CARRIER) – AUTORISATION DE PAIEMENT

14. RÉPARATIONS DU HX ET DU PAYSTAR – AUTORISATION DE PAIEMENT – CENTRE DU CAMION

15. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

16. MAINTENANCE SUR LES POMPES SP2 ET SP3 – COMMANDE DES PIÈCES À CHANGER CET AUTOMNE

17. RÉFECTION DU 4E RANG – MANDAT À LA MRC POUR ALLER EN APPEL D'OFFRE

18. RÉFECTION DU 6E RANG – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

19. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL EN VRAC – GRANULAT CONCASSÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

20. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – COUPE DE BOIS RUE INDUSTRIELLE

21. CORRESPONDANCE

22. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

23. RAPPORT DES COMITÉS

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

125287-06-2023

4. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2023</u>

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125288-06-2023

5. <u>LISTE DE DESTRUCTIONS DES ARCHIVES</u>

Considérant la résolution 125252-05-2023, la liste de destructions a été vérifiée par un membre de l'administration et sept (7) documents se qualifient d'historiques ou pouvant être intéressant pour la Société historique ;

Considérant qu'ils leurs seront donc soumis avant d'être détruits et que tous les autres documents présents sur la liste seront détruits ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présent de procéder à la destruction des archives mentionnés à ladite liste.

125289-06-2023

6. <u>CARTE DE CRÉDIT MUNICIPALE – AJOUT D'UN DÉTENTEUR</u>

Considérant que le chef d'équipe des travaux publics doit parfois effectués de petits achats auprès de fournisseurs où nous ne possédons pas de compte client ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'ajouter monsieur Daven Poulin comme détenteur d'une carte de crédit de cinq cents dollars (500,00$).

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à l'émission de ladite carte de crédit à monsieur Daven Poulin.

125290-06-2023

N° de résolution ou annotation

7. ACHAT DE TERRAIN – 94, CHEMIN DE LA CEINTURE (LOT 4 698 636) – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 125050-09-2022

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a un projet de développement domiciliaire dans le chemin de la Ceinture ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a comme projet de desservir en aqueduc et égout ce secteur du chemin de la Ceinture ;

Considérant que le chemin de la Ceinture devra être élargie afin d'obtenir l'emprise nécessaire afin d'avoir un gabarit de route et des fossés constants tout au long du tracé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir un montant de trois milles dollars (3 000,00$) au propriétaire du 94, chemin de la Ceinture pour faire l'achat de trois mille pieds carrés (3 000 pi^2), soit un dollar du pied carré (1,00$ / pi^2), sur le lot 4 698 636 afin de permettre l'élargissement de la route et que les frais du plan de lotissement soit assumé par la municipalité de Saint-Benoît-Labre ;

De faire retirer la fosse septique existante et remettre le terrain en bon état aux frais de la municipalité, une fois que le raccordement au réseau municipal sera fait ; et confirmer que l'achat sera fait une fois le raccordement au réseau municipal effectué afin de ne pas rendre le terrain dérogatoire ;

Qu'après entente avec le propriétaire, une haie de cèdre soit plantée sur une partie du terrain le long du chemin de la Ceinture ;

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat d'achat-vente et tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

8. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

125291-06-2023

8.1 35, RUE A-POULIN

Considérant que le propriétaire du 35, rue A-Poulin (lot 4 699 032) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage un pied de plus haut que la résidence;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que le règlement de zonage numéro 447-2006 stipule :

- hauteur maximale : celle du bâtiment principal;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 35, rue A-Poulin (lot 4 699 032);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation pour la propriété du 35, rue A-Poulin (lot 4 699 032).

125292-06-2023

8.2 480, 9E RANG

Considérant que le propriétaire du 480, 9e Rang (lot 6 275 611) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel (28' x 52') équivalent à 1 456 pi^2. La grandeur demandée est supérieure à celle autorisée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que le règlement de zonage numéro 447-2006 stipule au point 4.3 b) que la superficie maximale autorisée pour chacune des constructions est 80% de la superficie au sol de la résidence soit, 894 pi^2;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 480, 9e Rang (lot 6 275 611), conditionnelle à la démolition du vieux garage;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation pour la propriété du 480, 9e Rang (lot 6 275 611), conditionnelle à la démolition du vieux garage.

125293-06-2023

8.3 47, ROUTE DU LAC POULIN

Considérant que le propriétaire du 47, route du Lac Poulin (lot 4 698 408) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant non contigu à la résidence;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise un garage privé et un abri d'auto **contigu** au bâtiment principal;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 47, route du Lac Poulin (lot 4 698 408);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation pour la propriété du 47, route du Lac Poulin (lot 4 698 408).

125294-06-2023

N° de résolution ou annotation

8.4 136, RUE PRINCIPALE

Considérant que le propriétaire du 136, rue Principale (lot 6 119 328) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un muret de soutènement à 1,23 mètres de la ligne de rue;

Considérant qu'un muret de soutènement ne doit pas être à moins de 2 mètres de la ligne de rue;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant qu'il y avait déjà un muret de béton auparavant;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 136, rue Principale (lot 6 119 328);

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation pour la propriété du 136, rue Principale (lot 6 119 328).

La conseillère madame Ginette Lessard se retire de la séance du conseil à compter de 19 h 52. Le quorum est maintenu.

125295-06-2023

9. EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant que le lien d'emploi entre madame Lorraine Boucher et la municipalité a pris fin le 2 mai dernier ;

Considérant que le comité de sélection composé par messieurs Marc Cloutier et Jean-Marc Doyon ont rencontré une candidate potentielle proposée par la directrice générale et recommande l'embauche de madame Andrée Veilleux ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Andrée Veilleux à titre d'adjointe administrative; d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail.

125296-06-2023

10. DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2022

La conseillère madame Ginette Lessard réintègre la séance du conseil à compter de 19 h 53.

Comme exigé par la loi, monsieur le maire Jean-Marc Doyon, fait son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2022.

Ledit rapport sera affiché aux endroits déterminés par résolution du conseil et publié dans la prochaine parution du journal de L'Écho de la Place.

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au dépôt du rapport financier 2022.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

125297-06-2023

N° de résolution ou annotation

11. BRIS DE BOÎTES AUX LETTRES – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que la municipalité a reçu cinq (5) réclamations pour des boîtes aux lettres endommagées par le déneigement cet hiver;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les paiements pour les cinq (5) propriétaires selon le nouveau tarif du règlement, soit soixante-quinze dollars (75,00$) chacun.

125298-06-2023

12. ACHAT DE PNEUS – AUTORISATION DE PAIEMENT – OK PNEUS DELTA

Considérant que le service des travaux publics devait faire le remplacement des pneus de la niveleuse et de la pépine ;

Considérant que le service des travaux publics avait obtenu une soumission de OK Pneus Delta ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture d'achat et d'installation des pneus au montant de trois mille huit cent trente-quatre dollars et trois cents (3 834,03$) taxes incluses.

125299-06-2023

13. ARPENTAGE F C INC. (FRANCIS CARRIER) – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que le travail d'arpentage de Francis Carrier pour le développement de la ceinture 2022 est terminé ;

Considérant la facture de ses honoraires, lesquels s'élèvent à vingt-deux mille quatre cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-un cents (22 439,81$) taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de vingt-deux mille quatre cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-un cents (22 439,81$).

125300-06-2023

14. RÉPARATIONS DU HX ET DU PAYSTAR – AUTORISATION DE PAIEMENT – CENTRE DU CAMION

Considérant qu'une inspection de la SAAQ était requise pour les deux camions ;

Considérant qu'à la suite de cette inspection, des réparations sont nécessaires sur les deux camions pour un montant total de quatre mille six cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-un cents (4 682,81$);

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le paiement des deux factures du centre du camion, soit deux mille quatre cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-seize cents (2 439,96$) taxes incluses pour le HX et deux mille deux cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (2 242,85$) taxes incluses pour le Paystar.

125301-06-2023

N° de résolution ou annotation

15. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de trois cent cinquante-sept mille deux cent quarante-sept dollars et quarante-quatre cents (357 247,44$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

125302-06-2023

16. MAINTENANCE SUR LES POMPES SP2 ET SP3 – COMMANDE DES PIÈCES À CHANGER CET AUTOMNE

Considérant que de la maintenance doit être fait sur les pompes SP2 et SP3 et qu'il faudra procéder à la commande de pièce ;

Considérant que le services des travaux publics a obtenu une soumission de Xylem au montant de quatre mille cinq cent dollars (4 500,00$) plus taxes et transport ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission et de procéder à la commande des pièces.

125303-06-2023

17. RÉFECTION DU 4E RANG – MANDAT À LA MRC POUR ALLER EN APPEL D'OFFRE

Considérant la volonté de la municipalité à procéder à la réfection du 4e Rang ;

Considérant les plans et devis préliminaires préparés par la MRC ;

Considérant que la municipalité souhaite mandater la MRC pour aller en appel d'offre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la MRC à finaliser les devis et autres documents nécessaires afin d'aller en appel d'offres pour l'asphaltage du Rang 4 et de procéder audit appel d'offres.

125304-06-2023

18. RÉFECTION DU 6E RANG – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Considérant la rencontre de certains maires avec des membres du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît Labre peut cibler un endroit sur lequel elle aimerait que des travaux aient lieux;

Considérant que les conseillers désirent soumettre le Rang 6 à partir de la 3e rue Leclerc jusqu'à la petite route du Rang 6, soit une distance d'environ 2,6 km ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la demande de travaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

125305-06-2023

N° de résolution ou annotation

19. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL EN VRAC – GRANULAT CONCASSÉ

Considérant que des travaux de rechargement sont prévus dans l'ensemble des rues et des rangs de la municipalité ainsi que l'entretien et les réparations ponctuelles sur certaines infrastructures municipales ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / greffière-trésorière pour fournir sur demande du matériel en vrac – concassé.

125306-06-2023

20. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – COUPE DE BOIS RUE INDUSTRIELLE

Considérant que des travaux de coupe de bois sont prévus sur la rue Industrielle pour l'agrandissement de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / greffière-trésorière pour la coupe de bois dans la rue Industrielle.

21. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2023.

22. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Claude Fournier nous mentionne que les dossiers de 1894 de la société historique ont été classés par termes. Il a participé à la réunion de la société du patrimoine du 7 juin. Il nous fait part qu'il y a eu du vandalisme sur les affiches mais que celles-ci seront réparées.

Madame Ginette Lessard a participé à la journée milieux de vie en action dans les Etchemins.

Madame Mélanie Raymond a participé au tournois du Dek Hockey en faisant du bénévolat et mentionne que ce fut une très belle journée.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 17 à 20 h 42

125307-06-2023

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 42.

INITIALES DU MAIRE
J.M.D.
13748-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.
CR

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec.*

Jean-Marc Doyon
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

Coralie R
CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103